

FEVRIER 2024



L'ANCIEN ET NOUVEAU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE MAINTIENDRA-IL SON CAP ?

Edito de Caroline Charruyer,
Secrétaire Générale

Le ministre de la Fonction publique, désormais reconduit, l'avait annoncé avant la fin de son précédent mandat : *"les mesures salariales de l'été 2023 ont vocation à couvrir l'année 2024"*. Pour la FA, et toutes les autres organisations syndicales, cela est inconcevable, Toutes les organisations ont d'ailleurs quitté la séance du Conseil commun de la Fonction publique pour cette raison, le [14 novembre dernier](#) !

Sans changement de position du nouveau gouvernement, l'intersyndicale de la Fonction publique condamne à nouveau l'absence de toute perspective d'évolution salariale des agents publics. N'oublions pas que les minuscules revalorisations récentes du point d'indice et les cinq points supplémentaires effectifs depuis le 1er janvier dernier, sont loin de rattraper l'avance prise par une inflation encore bien soutenue.

Pour ces raisons, la FA et toutes les organisations syndicales appellent TOUS les agents publics à se mobiliser le mardi 19 mars prochain. Parce qu'il faut s'unir pour mettre un terme à la spirale de paupérisation des personnels de la Fonction publique et refuser de subir encore une année blanche en terme de traitement, nous devons toutes et tous nous mobiliser !

Le 19 mars, tous ensemble, faisons entendre notre voix !

AU SOMMAIRE :

Page 1 :

- L'édito et la p'tite info du mois

Page 2 :

- Retour sur le Comité Social Territorial du 8 février

Page 3 :

- On a retrouvé la 7ème compagnie (et Stanislas Guérini)

Page 4-5 :

- Locaux de Limoges : de l'intérêt de dialoguer en amont des projets
- Dialogue de dotation ou dialogue de sourds ?
- De l'incident à l'accident : et si on restait bienveillants ?
- Temps de travail des agents d'accueil des lycées : 1ère étape vers une belle avancée ?

Page 6 :

- Le droit de grève : des règles à connaître

La p'tite info du mois :

La campagne des entretiens professionnels annuels pour l'année 2023 a débuté le 12 février et s'achèvera le 5 avril. Vous avez besoin d'aide ou de précision sur les conditions de recours ou d'avancement et /ou promotion ? N'hésitez pas à nous contacter : fa-fpt@nouvelle-aquitaine.fr

RETOUR SUR LE CST DU 8 FÉVRIER

C'est un Comité Social Territorial un peu particulier qui s'est tenu le jeudi 8 février dernier.

Particulier d'abord, en raison de son ordre du jour : un seul dossier en effet était au programme - mais un dossier important et qui présentait un caractère d'urgence puisqu'il devait, dûment muni de l'avis du CST, être soumis au vote des élus régionaux dès le lundi suivant. Particulier ensuite, parce que ce CST, ce sont vos représentants qui en ont forcé la tenue en refusant le 25 janvier dernier d'examiner à la va-vite un dossier assez technique et qui concerne quotidiennement environ 5500 collègues : **la tarification applicable aux agents dans les restaurants des lycées**, où déjeunent tous les agents régionaux des lycées, mais aussi des collègues territorialisés ou de passage.



Le 25 janvier, l'ensemble des représentants avait refusé de se prononcer sur un dossier dont les pièces leur avaient été transmises l'avant-veille. Rappelant que le CST est censé être un lieu de débat, ils ont fait valoir que le CST ne remplirait pas son rôle si ses membres rendaient un avis avant d'avoir pu étudier le projet de la Région, échanger avec les agents les plus directement concernés, et travailler à des contre-propositions. L'administration en avait convenu, d'autant que le sujet pouvait être à la fois complexe et sensible. Pour mémoire, 8 ans après la fusion, les tarifs de restauration des agents restaient ceux des anciennes Régions. Résultat : là où un agent de Limoges payait son repas 2,30 €, son collègue de Poitiers le payait 3,30 € et celui de Bordeaux entre 2,81 € et 5,31 € selon son indice ou sa catégorie. Au nom de l'égalité, l'harmonisation s'imposait (comme elle devrait AUCUNE s'imposer sur l'IFSE des agents de lycée, ainsi que nous le rappelons sans cesse), mais toute la question était de voir sur quelles bases.

La proposition initiale de la collectivité était structurée autour de 8 tranches de tarif, fondées sur le traitement indiciaire : plus on montait en indice, plus on payait cher. A titre d'exemple, un agent gagnant 2151 € de traitement indiciaires, sans compter les primes, devrait payer désormais son repas 4,50 €. A l'examen, ces tranches nous sont apparues trop larges, entraînant des effets de seuils trop importants. Pour 1 point d'indice en effet, on pouvait passer de 3,20 € le repas à 4,00 €, ce qui sur l'année représentait plus de 150 € de coût supplémentaire à payer. C'était trop ! En amont du CST du 8 février, la Région, qui avait pris conscience de cet enjeu pour vos représentants, nous a adressé une nouvelle proposition, basée cette fois sur 10 tranches au lieu de 8, et des hausses de tarifs limitées au plus à 50 centimes/repas d'une tranche à l'autre.

C'était un progrès, mais pour la **FA-FPT**, il y avait un autre problème : le basculement dès cette année des anciens tarifs vers les nouveaux risquait - particulièrement sur Limoges - de décourager les agents d'avoir recours à la restauration. **C'est pourquoi en amont du CST du 8 février, l'ensemble des organisations syndicales avait adressé à la Région une contre-proposition** basée sur un déploiement progressif sur 3 ans des 3 premières tranches (qui regroupent la très grande majorité des personnels régionaux des lycées). C'est essentiellement de cette proposition qu'il a été question le 8 février,

Après débat, les représentants de l'Autorité territoriale ont accepté de retenir le principe d'une mise en place progressive des premières tranches des nouveaux tarifs, mais sur 2 ans au lieu de 3. **Sur ces bases - et compte tenu que les agents contractuels des lycées vont enfin payer leur repas au même prix que les titulaires, ce qui n'était pas le cas sur tous les sites ! - nous nous sommes abstenus sur ce dossier.**

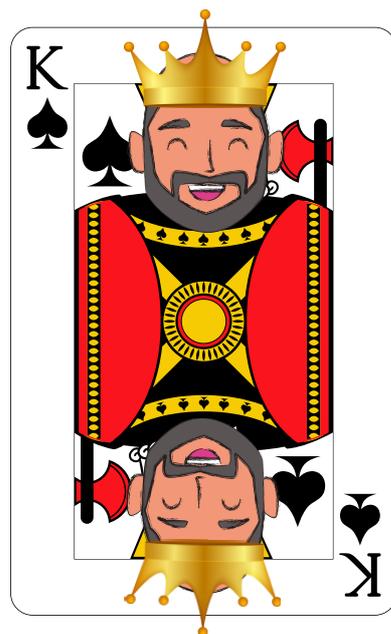
Le 12 février dernier, les élus régionaux ont voté les nouveaux tarifs, intégrant le déploiement complet de l'ensemble des tranches à la rentrée 2025 discuté au CST. **La FA-FPT restera très vigilante sur les effets de la mise en oeuvre de ces tarifs.**



ON A RETROUVÉ LA 7ÈME COMPAGNIE (ET STANISLAS GUERINI)

Comme quoi ça marche, les affichettes, en cas de disparition : après un mois d'inquiétude, le Dr Stan a été retrouvé, avec tout son barda. Revoilà Stan ministre ! Et pas juste ministre délégué, hein. non non : Ministre "de plein exercice" rien de moins. Et il a du boulot qui s'annonce, avec notamment sa fameuse "réforme historique" de la Fonction Publique pour laquelle il nous promet une loi d'ici l'automne. On en sait fort peu de chose, si ce n'est qu'elle tournerait autour de "la récompense de l'effort et du mérite". Ah bah.

S'il s'agit de tenir compte de la charge professionnelle, physique et mentale qui pèse sur les agents, difficile d'aller contre. Mais la notion de "mérite" c'est bien vague, et bien subjectif... L'implacable agent du service juridique ou financier qui veillera au strict respect des règles par son employeur sera sûrement très méritant au regard du service public, mais il se pourrait qu'il soit surtout vu comme un enquiquineur par son employeur. Quant aux agents dont les missions seront moins visibles, moins stratégiques, plus éloignées, on leur souhaite bonne chance pour que leur mérite et leurs efforts apparaissent au radar au moment de la distribution des bons points.



"L'effort" mérite aussi qu'on y réfléchisse un peu. S'il s'agit de récompenser la pénibilité des tâches c'est bien, on est pour. **Mais faudrait aussi (et surtout) songer à la réduire, on y gagnerait tous en qualité de vie.** Or, la pénibilité des tâches de la plupart des agents publics, dépend souvent des moyens publics globaux. Et plus le gouvernement taille dans ces moyens, plus l'effort à fournir par celles et ceux qui restent augmente, pour compenser. Mais à un moment donné, prime ou pas, le service public ne peut plus être maintenu à coup d'efforts individuels. La solution pour l'Hôpital, l'Ecole, les Secours et les autres services publics ne peut pas être d'attendre que chaque pompier, soignant, enseignant ou agent territorial se transforme en "Héros du Travail" au fur et à mesure que les pouvoirs publics se mettent en berne.

Il nous faut attendre d'y voir plus clair. Stan jure qu'il est convaincu "qu'on peut mettre davantage de mérite à tous les étages dans la fonction publique" . S'il évoque "des plans d'intéressement collectifs au mérite dans la fonction publique" il assure que ça viendra en plus, et pas à la place, de la rémunération actuelle des agents. La vigilance s'impose donc sur cette réforme, mais aussi sur la façon dont elle s'emboîtera avec les autres décisions (notamment financières) que prendra la "puissance publique", d'ailleurs de moins en moins publique, et de plus en plus préoccupée d'organiser son impuissance.

Parmi les autres nouveautés évoquées (par le Premier Ministre, cette fois) il y a aussi une expérimentation à grande échelle de la semaine de 4 jours. Cette proposition, si elle est suivie d'effets, aura des conséquences en termes d'organisation des services publics - et d'accès à ces services pour les usagers. Son impact sera aussi à mesurer pour ce qui touche à l'organisation personnelle puisque, on le rappelle, la durée légale restant de 1607 h/an, soit 35 h/semaine, la journée moyenne dans une semaine de 4 jours n'est plus 7 heures, mais 8 h 45 minutes. Si l'expérimentation est basée sur le volontariat, c'est une chose : nous avons aujourd'hui des collègues qui font leurs heures sur des semaines "ramassées" de 4 ou 4.5 jours, on sait donc que c'est possible. Si le test se fait par contre à l'échelle de services administratifs entiers, ce ne sera anodin ni pour les agents, ni pour nos concitoyens. A terme, cela posera certainement aussi la question des immeubles administratifs. Leur taux de remplissage, a déjà été allégé par le télétravail - c'est ce qu'on nous a dit pour justifier la vente du bâtiment G de Limoges - et si on passe aux 4 jours il diminuera encore, ce qui posera d'autant plus la question de leur éventuelle cession. De mauvais esprits (genre, nous) pourraient même y voir un effet secondaire recherché par le gouvernement...

Stan est ministre de plein exercice ? Il va en avoir, de l'exercice. Plein !



Ce que dit la FA-FPT : "L'expérience des réformes de ces dernières années invite à la plus grande vigilance sur ce nouveau projet de transformation des services publics. Restons en éveil..."

L'ACTUALITÉ DU MOIS

Les alertes de la FA-FPT, ses réflexions, ses combats...



Locaux de Limoges : de l'intérêt de dialoguer en amont des projets

Les vœux au personnel à Limoges ont été l'occasion pour les organisations syndicales et pour les agents de redire leur doute quant aux projets de compactage concoctés par la Région depuis l'été dernier. L'intersyndicale, a, vous le savez, déposé en décembre un préavis de grève courant jusqu'en juin, et vos représentant.e.s sont unanimes à refuser un aménagement en mode boîte à sardines. Le plus bête dans toute cette affaire, est que la Région aurait pu s'épargner bien des maladresses (et épargner bien du stress à ses agents) si la problématique des locaux avait été débattue ouvertement en amont.

Car personne ne nie que les bâtiments de Limoges - et pas uniquement le bâtiment G - ont des performances énergétiques assez médiocres, du fait de leur âge et de leur configuration. Personne ne nie non plus que le développement du télétravail a modifié les modes d'occupation des bureaux, et ce sur tous les sites d'ailleurs. **Tout cela aurait pu être discuté.** Des constats auraient pu être partagés en amont, et les options auraient été débattues ouvertement. Au lieu de cela, les agents et leurs représentant.e.s n'ont été mis dans la boucle qu'une fois le processus enclenché. Comment s'étonner ensuite que les équipes concernées n'aient pas envie de participer au Grand Compactage de 2024 ?

S'il y a une leçon à tirer de cette crise, pour la Région, c'est celle-ci : sur les dossiers qui impactent les agents le dialogue social est plus efficace quand on discute AVANT la prise de décision. **Cela n'enlève rien au pouvoir de décision de la Région, mais qu'est-ce que ça évite comme tensions à tout le monde !**

Dialogue de dotation ou dialogue de sourds ?

En appelant, avec l'ensemble des organisations syndicales de la Région, les agents régionaux des sièges, des antennes et des établissements à faire grève le 14 février, la FA-FPT a souhaité lancer un cri d'alarme en direction des équipes autant que de la collectivité employeuse sur le sujet hautement sensible des postes en lycée. Au printemps 2022, l'outil de dotation régional sur lequel reposent les décisions de la Région quant au nombre de postes dans les services de chaque lycée s'était un peu emballé, sortant des propositions de moins 8 postes par ci, moins 10 postes par là. Des orientations qui, si elles étaient suivies d'effet, auraient abouti à des coupes de 15 à 20%. Devant l'importance des chiffres et le tollé soulevé, la Région avait mis l'outil en pause.



Dix-huit mois plus tard, la machine à doter s'est remise en route... et rien n'indique que ce soit sur des bases nouvelles. Pour preuve, au lycée Jean Monnet de Limoges, par exemple, après le "dialogue de dotation" qui a eu lieu début février, c'est 10% de l'effectif qui est amené à disparaître. Les "coupes franches" sur les effectifs se poursuivent actuellement de plus belle, sans prise en compte des réalités vécues par les agents de lycée !

Avec les autres syndicats, la FA-FPT continue de dénoncer une méthode de "dialogue tronqué" qui ne tient pas assez compte du manque de remplacement (la région se satisfait d'un taux de 60 à 70%), des nécessités de compensation des restrictions médicales, de la moyenne d'âge de plus en plus élevée ...etc.

L'intersyndicale revendique à nouveau un changement de méthode et de véritables créations de postes !



Ce qu'en dit la FA-FPT : " sur les dossiers qui impactent les agents le dialogue social est plus efficace quand on discute AVANT la prise de décision. "

L'ACTUALITÉ DU MOIS

Les alertes de la FA-FPT, ses réflexions, ses combats...

De l'incident à l'accident : et si on restait bienveillants ?



On peut se le dire, les derniers mois n'ont pas été faciles pour la Région : annonces gouvernementales, horizon budgétaire compliqué, enjeux croissants de santé ou de vieillissement des équipes, disons pour faire simple que la période met à rude épreuve la collectivité, agents comme élus. Dans un tel contexte, il n'est que trop facile de répercuter sur ses collègues ou ses collaborateurs la tension qu'on subit. C'est pourtant ce qu'il faut absolument éviter ! De tous côtés en effet il nous arrive des alertes sur des incidents, des prises de bec, des mises sous pression, des comportements plus que limites. Tout ceci commence par distendre les liens professionnels et finit par fragiliser - dangereusement - celles et ceux qui les subissent.

Or, la bienveillance dans la sphère professionnelle, c'est dans l'intérêt de tous. Si la réglementation applicable à la fonction est plutôt claire dans la définition du harcèlement, qui suppose des actes répétés, elle entend aussi qu'un incident ponctuel puisse être requalifié d'accident imputable au service, comme en témoignent les nombreux arrêts des Cours Administratives d'Appel. La CAA de Marseille a ainsi récemment rappelé, à l'occasion d'une altercation entre un Maire et un de ses agents, que quand **"un entretien entre un agent et son supérieur donne lieu à un comportement excédant l'exercice normal du pouvoir hiérarchique, il peut constituer un événement soudain et violent susceptible d'être qualifié d'accident de service, quels que soient les effets qu'il a pu produire sur l'agent"**. On ne le redira jamais assez : la bienveillance envers les autres, c'est aussi de la bienveillance envers soi...

Temps de travail des agents d'accueil des lycées : 1ère étape vers une belle avancée ?

Obtenir une avancée par la voie du dialogue est, comme chacun le sait, bien plus satisfaisant pour tous que de l'obtenir par la décision d'un juge ! C'est bien, semble-t-il, une avancée négociée qui se profile sur le sujet du temps de travail des agents d'accueil des lycées et le fameux "temps de travail d'équivalence", ces 116h annuelles de plus que leur collègues qui leur sont imposées par la Région. Interpellé par écrit par la FA-FPT et les autres syndicats, face à des organisations prêtes à aller devant toutes les instances de la justice administrative, le Président de région semble avoir enfin entendu les arguments de la FA-FPT : il vient de s'engager par écrit à corriger cette injustice : **"...j'ai bien entendu certains de vos arguments et j'accepte d'examiner favorablement votre demande de suppression des horaires d'équivalence..."**



Pour la FA-FPT, qui bataille depuis des années pour rejeter les horaires d'équivalence, la reconnaissance de nos arguments par notre autorité territoriale est l'aboutissement d'un travail que nous n'avons cessé de mener, seuls ou avec d'autres. C'est donc vers la victoire du dialogue que nous espérons nous diriger désormais... mais avec cependant la vigilance qui s'impose car les engagements formulés doivent évidemment se concrétiser ! La FA-FPT et les autres syndicats vont surveiller de très près les étapes d'information des représentants de la hiérarchie fonctionnelle souhaitées par notre exécutif.

Nous veillerons à ce que le règlement du temps de travail dûment corrigé puisse s'appliquer en septembre 2024 comme l'Exécutif s'y est engagé (oralement, cette fois) lors de l'entretien que nous avons eu avec lui le 10 janvier dernier. **Les agents concernés peuvent compter sur notre engagement sans faille pour cela !**



Ce qu'en dit la FA-FPT : "Obtenir sur le temps de travail une avancée par la voie du dialogue nous satisferait bien plus que de l'obtenir par la décision d'un juge. "

Ça vous concerne, la FA-FPT vous informe !

Le droit de grève : des règles à connaître



En France, la grève est définie comme une *“cessation collective, concertée et totale du travail en vue de présenter à l'employeur des revendications professionnelles”*.

Faire grève est un droit constitutionnel reconnu aux salariés du secteur privé et aux agents publics. Pour ces derniers les conditions sont plus strictes, certains (policiers, pompiers, secteur médical par exemple) pouvant se voir imposer l'impératif de continuité de service. **Faire grève ne peut pas mettre en danger votre situation professionnelle**, mais entraîne une retenue sur votre salaire.

Chaque grève doit être **obligatoirement précédée d'un préavis adressé, par écrit, à l'employeur** par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives au niveau national dans la catégorie professionnelle ou l'administration ou le service concerné. Lorsque le motif de grève relève d'enjeux de portée nationale, le préavis est adressé par les fédérations ou confédérations de syndicats au(x) ministère(s) de tutelle des agents publics. Le préavis doit parvenir au moins **5 jours francs** avant la date de la grève, il en précise les motifs, son champ géographique, l'heure du début et la durée limitée ou non. Pendant le délai du préavis, syndicat(s) et employeur doivent négocier. **Attention : si le délai de 5 jours n'est pas respecté, la grève est alors illégale et les grévistes peuvent être sanctionnés.**

À savoir :

- Vous n'avez pas l'obligation de cesser le travail pendant toute la durée indiquée par le préavis. Il est possible de cesser ou reprendre le travail au moment que vous choisissez.
- La durée de grève, dite de “service non-fait”, donne lieu à une retenue de salaire proportionnelle à celle-ci, en la comparant aux obligations de service auxquelles vous êtes habituellement soumis durant cette période.

Ainsi, au sein de la FPT, la retenue est égale à 1/30ème du salaire mensuel pour une journée d'absence, 1/60ème pour une demi-journée d'absence, 1/151,67ème pour 1 heure d'absence. La retenue est calculée sur l'ensemble de la rémunération (traitement indiciaire, indemnité de résidence, primes et indemnités). En revanche le supplément familial de traitement est maintenu intégralement.

- Si la retenue n'est pas effectuée le mois de la grève, elle sera tout de même obligatoirement calculée sur ledit mois.
- Si la grève dure plusieurs jours complets consécutifs, le nombre de 30èmes retenus est égal au nombre de jours compris du 1er jour inclus au dernier jour inclus de grève.

Ce décompte s'applique même si, durant certaines de ces journées, vous n'aviez aucun service à accomplir (temps partiel, jours fériés, congés, week-ends).

Les représentant.es de la **FA-FPT** restent à votre disposition pour plus de précisions !

VOUS VOULEZ CONTACTER, ALERTER, OU REJOINDRE LA FA-FPT ?



05 49 38 49 20



Site Internet: fafpt-na.fr



fa-fpt@nouvelle-aquitaine.fr



Intranet :
[instances représentatives/ page FA-FPT](#)



[SA.FAFPT Nouvelle-Aquitaine](#)



FA-FPT Nouvelle-Aquitaine
15, rue de l'Ancienne Comédie 86000 Poitiers